AccueilRevenir à l'accueilCollectionSources historiographiquesCollectionActes des synodes de l'Église d'OrientCollectionSynode de Mār Yahbalaha, en 420ItemIII. Déclaration commune des évêques

# III. Déclaration commune des évêques

# Informations générales

DateVe s. – rassemblement et réélaboration des actes synodaux sous Timothée Ier (VIIIe-IXe s.)

extrait situé sous le règne deYazdgird Ier

Languesyriaque

Type de contenuTexte légal ou canonique

## Comment citer cette page

III. Déclaration commune des évêques, Ve s. - rassemblement et réélaboration des actes synodaux sous Timothée Ier (VIIIe-IXe s.)

Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/TransPerse/items/show/351

## Informations éditoriales

#### Éditions

Manuscrit de Paris, BnF syr. 332, collationné sur le manuscrit Borgia sir. 82.

- Chabot, J.-B., Synodicon orientale ou recueil des synodes nestoriens, (Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques 37), Paris, 1902, p. 276-284; syr. p. 37-42.
- van Rompay, L., «The Synod of Mar Yahballaha», in A. Melloni (ed.), *Conciliorum Oecumenicorum Generaliumque Decreta* (COGD), V: «The Councils of the Armenian, Syriac and Ethiopian Orthodox Churches», (*Corpus Christianorum*), Turnhout, Brepols Publishers, 2022.

#### Traduction en allemand:

- Braun, O., Das Buch der Synhados oder Synodicon Orientale: Die Sammlung der Nestorianischen Konzilien, zusammengestellt im neunten Jahrhundert nach der syrischen Handschrift, Museo Borgiano 82, der Vatikanischen Bibliothek, Stuttgart, Wien: Rothsche Verlagshandlung, 1900.

#### Traduction en anglais (inédite):

- Birnie, M.J., The Eastern synods from the collection of the "Nestorian" synods Originally published in Aramaic and French by J. B. Chabot, translated from Aramaic into English, Vienne, 1994.

#### Références bibliographiques :

- Labourt, J., Le christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide (224-632), Paris, 1904, p. 100-103.
- Sako, L., Le rôle de la hiérarchie syriaque orientale dans les rapports diplomatiques entre la Perse et Byzance aux Ve-VIIe siècles, (Textes et études sur l'Orient chrétien 2), Paris, 1986.

#### Autres sources corrélées :

- 'Amr ibn Mattaï: Gismondi, H. (ed.), *Maris, Amri et Slibae. De patriarchis nestorianorum commentaria*, Pars Altera, Rome, 1899, p. 27-28.
- Șliba ibn Yoḥanna et Mari ibn Suleyman: Gismondi, H. (ed.), *Maris, Amri et Slibae. De patriarchis nestorianorum commentaria,* Pars Altera, Rome, 1897, p. 15-16.
- Histoire syro-orientale de Séert: éd. Scher, A., *Histoire nestorienne inédite (Chronique de Séert)* I/2, (*Patrologia Orientalis* 5), Paris, 1910, p. 326 [214]-328 [216].
- Bar 'Ebrōyō, Chronique ecclésiastique: éd. Abbeloos, J.-B., Lamy, T. J. (eds), Gregorii Barhebraei Chronicon Ecclesiasticum quod e codice musei britannici descriptum conjuncta opera ediderunt, latinitate donarunt annotationibusque theologicis, historicis, geographicis et archeologicis illustrarunt, III, Paris, Louvain, 1877, p. 53-54; Wilmshurst, D., Bar Hebraeus, The Ecclesiastical Chronicle. An English Translation, (Gorgias Eastern Christian Studies 40), Piscataway, 2016, p. 324-325.

#### Liens

éd. de J.-B. Chabot:

- version française
- version anglaise
- texte syriaque

## **Indexation**

Noms propres<u>Acace (évêque d'Amid)</u>, <u>apôtres</u>, <u>Christ</u>, <u>Esprit-Saint</u>, <u>Isaac</u> (<u>catholicos</u>), <u>Marūtha de Maypherqat</u>, <u>Romains</u>, <u>Satan</u>, <u>Trinité</u>, <u>Yahbalaha</u> (<u>catholicos</u>), <u>Yazdgird Ier</u>

Toponymes<u>empire romain, Orient, Séleucie-Ctésiphon</u>
Sujets<u>ambassadeur, canons de l'Eglise syro-orientale, catholicos, église, évêque, laïc, maladie, péché, pénitence, roi, sang</u>

### **Traduction**

Texte

Déclaration commune des évêques

**[trad. Chabot p. 279]** Il donna donc des ordres au notaire qui recueillit de notre bouche et écrivit ceci, de l'accord de tous et de la volonté unanime de notre assemblée:

«Notre Dieu adorable a parlé de toutes manières et de toutes façons avec les anciens Pères, et il a répandu abondamment ses secours sur le genre humain;

maintenant encore il use de sa miséricorde habituelle envers ceux qui invoquent son nom, il visite son Église avec toute sorte de biens, et par ses coopérateurs, par ses pasteurs, il propose au troupeau racheté par son sang des remèdes salutaires. Les Pères évêgues s'étant réunis en divers temps dans un saint synode avec une intention pure, il a fait jaillir de leur bouche les choses nécessaires à la réforme, la constitution et la réglementation des églises; par la vertu de l'Esprit divin, ils ont pu établir des lois secourables, vivificatrices et protectrices pour ceux qui acceptent la vérité de la Trinité insondable et de la Majesté infinie, afin que l'autorité soit réglée, que le sacerdoce soit conservé, que le clergé [syr. p. 39] soit sauvegardé, que les séculiers soient retirés de la fosse du péché. Pour ceux devant qui Satan, l'ennemi de l'humanité, fit briller les concupiscences, pour ceux dont il a multiplié les chutes, qu'il a troublés par ses artifices occultes, l'ordre de la pénitence a été constitué comme un moyen de se relever. À l'encontre des ruines accumulées dans le monde par sa malice, ils ont établi les lois, comme des gardiens et des libérateurs, afin que le péché, plus redoutable que le glaive, n'agisse plus selon ses ordres, mais qu'il soit prohibé; que par la crainte et la peur de la vengeance sa racine se dessèche, et qu'elle ne puisse, arrosée par les voluptés, produire des fruits de concupiscence; de sorte qu'en toute façon l'ennemi de l'humanité soit frappé d'un coup violent et tué dans un massacre impitoyable. Toutes les églises du Christ Notre-Seigneur qui sont dans tout l'empire des Romains, et leurs directeurs, ont accepté avec joie depuis longtemps toutes les choses établies dans le Synode béni, selon la tradition des saints Apôtres, par les Pères évêques, inspirés de l'Esprit(-Saint); et elles observent avec grand soin toutes ces lois secourables. Mais, comme les Églises de nos contrées en étaient privées, il y a eu beaucoup de trouble au milieu d'elles; des disputes et des divisions se sont produites çà et là à cause des chefs qui n'avaient point de règle; le [trad. Chabot p. 2801 troupeau du Christ a brouté des pâturages foulés aux pieds, il a bu les eaux troublées par leur discorde, et les maladies et les infirmités se sont multipliées parmi lui; à cause du manque de préceptes et de lois salutaires, la lèpre et la crasse du péché est apparue sur lui. Comme ces choses persistaient contrairement à la tradition des illustres Apôtres et à l'enseignement du saint Synode des Pères évêques, et provoquaient la colère de Dieu; comme elles entretenaient dans la jalousie et la discorde les directeurs déréglés qui devenaient [charnels] et non spirituels, un petit nombre de réformes avaient été faites dans les églises du Christ par le bienheureux Mār Isaac, qui occupait alors l'épiscopat de Séleucie et Ctésiphon, et par le fidèle évêque Marūtha. Comme la plupart des lois sanctionnées par le saint Synode et la tradition exacte étaient ignorées, surtout parce qu'elles n'étaient pas consignées dans les canons des Pères évêques, ils les écrivirent, ainsi que les choses qui paraissaient nécessaires, dans le livre rédigé à cette époque; mais, comme la plupart des évêgues nos frères quittèrent ce monde, et [n']étaient [plus] présents, elles ne furent pas établies; il n'y eut point de remède parfait pour le mal ancien que la négligence aggrava; des divisions, des discordes (sorties) comme de l'ancien ferment de l'ignorance, se sont perpétuées jusqu'aujourd'hui, en divers lieux, par le fait d'hommes audacieux et orgueilleux qui renient la grâce et ignorent la pacification.

C'est pourquoi nous tous évêques, qui, par la volonté de notre Dieu adorable, du Christ, notre espérance, de l'Esprit-Saint, notre attente, sommes rassemblés de divers lieux **[syr. p. 40]** à Séleucie et Ctésiphon, avec les ministres qui nous accompagnent, auprès de notre honorable Père, Mār Yahbalaha, évêque, catholicos et archevêque de l'Orient, et auprès de son frère, l'excellent Mār Acace, évêque, ambassadeur, tous unanimement dans un même amour divin, dans une même foi

véritable, dans une même espérance parfaite, nous demandons à ton Excellence que ces lois, établies par les illustres Pères et les bienheureux évêques pour l'Église catholique dans tout l'empire des Romains, et qui jusqu'à présent y sont observées avec soin et diligence, soient données à chacun de nous par ton Excellence, ô notre honorable Père, chef et directeur [trad. Chabot p. 281] de nous tous et de tous nos frères les évêques qui sont dans tout l'empire du glorieux, puissant et pacifique Yazdgird, Roi des rois; afin que nous recevions des mains de ton Excellence la tradition parfaite des lois de nos Pères, que nous les observions soigneusement, que nous les méditions jour et nuit, et qu'elles soient pour nous et notre assemblée des guides et des maîtres. Et pour le bienfait que tu nous auras procuré, nous tous, ainsi que tous ceux qui viendront après nous et siègeront à notre place sur nos trônes, de toute notre âme nous confesserons ton zèle devant le Dieu adorable; par ta sollicitude, nos pieds seront dirigés dans la voie droite et directe; sous la conduite de ta parole, nous trouverons les préceptes tutélaires et les lois libératrices de nos illustres Pères les bienheureux évêques; de sorte que, professant 1'unique foi véritable de ces Pères évêques, qui tire son origine des illustres Apôtres, nous soyons également dirigés par les lois que leur perfection a établies en divers temps, et qu'il n'y ait aucune différence en la plus petite chose entre nous et eux; de manière que, faisant tous partie d'un seul corps qui est le Christ, nous apportions aussi dans le gouvernement de l'Église la même perfection de leur amour divin et la plénitude de leur parfaite régularité. Et si guelgu'un d'entre nous, avec un esprit hautain qui est éloigné du Dieu adorable, ose transgresser ces lois que les Pères évêques ont établies, nous voulons qu'il soit à jamais censuré et anathématisé devant Dieu, son Christ et son Esprit-Saint, ainsi que ceux qui consentiraient à son dessein mauvais.»

Traducteur(s)J.-B. Chabot

## **Description**

Analyse du passage

Sur l'ambassade de Yahbalaha et celle d'Acace d'Amid sous Théodose II le Jeune (408-450), et la discussion de leurs dates respectives (estimées aux années 417-418 et 419-420), voir Sako, L., Le rôle de la hiérarchie syriaque orientale dans les rapports diplomatiques entre la Perse et Byzance aux Ve-VIIe siècles, (Textes et études sur l'Orient chrétien 2), Paris, 1986; Chabot, J.-B., Chronique de Michel le Syrien, p. 277 n. 2; Garsoïan, N., «Le rôle de la hiérarchie chrétienne dans les rapports diplomatiques entre Byzance et les Sassanides», *Revue des Études Arméniennes* NS 10, 1973-1974, p. 119-138.

# Édition numérique

Éditeur numériqueProjet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légalesFiche: Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par Christelle Jullien Notice créée le 19/01/2022 Dernière